Fosses-la-Ville
commune envie de projet

PROVINCE DE NAMUR **ARRONDISSEMENT DE NAMUR**

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
Séance du lundi 9 novembre 2026

Présents: M. Gaëtan de BILDERLING, Bourgmestre-Président;
Mme Laurie SPINEUX, M. Frédéric MOREAU, M. Jean-François FAVRESSE, M. Gil BAUFAY, Mme Josée LECHIEN, Echevins;
M. Bernard MEUTER, Président CPAS;
M. Marc BUCHET, M. Benoît JANSSENS, M. Baudouin JANSSENS, Mme Pauline LINARD, M. Quentin DENIS, M. Maxime LARA GARCIA, ~~Mme Céline GODENNE~~, Mme Isabelle POLIS, ~~Mme Caroline JACQMAIN~~, Mme Marjoline DUBOIS, ~~Mme Aurélie GOSSET~~, M. Thibaut JACQUET, M. Yannick DELZANT, Mme Lise VOTION, Conseillers;
Mme Sophie CANARD, Directrice Générale.

Objet : Modification de voirie : Demande d'acquisition d'une partie de l'accotement arrière d'une ruine.
VITRIVAL, rue de la Bruyère, cadastré section B n° 77h et 78/02.
Procédure de modification de voirie - clôture de l'enquête publique.
Décision.

Le Conseil, en séance publique

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;
Vu le Décret du 06 février 2014 sur les voiries communales ;
Vu les dispositions légales et réglementaires ;
Vu la délibération du Conseil communal du 08 avril 2024 approuvant la modification de voirie du chemin n° 4 (rue de la Bruyère) à VITRIVAL conformément au plan dressé par géomètre en date du 28 juin 2021;
Vu la décision du Conseil communal datée du 17 août 2026 émettant un avis favorable sur la vente, en gré à gré, d'une partie du domaine public, rue de la Bruyère, suivant le plan dressé par le géomètre daté du 17 février 2026 ;
Vu la délibération du Collège communal du 11/06/2026 décidant de régulariser la situation et de réaliser une nouvelle enquête publique pour la modification de voirie sur base du plan dressé par le Géomètre-Expert daté du 17 février 2026 afin de régulariser, entre autres, la situation de la vente qui a eu leu en 2017 ;
Considérant que l'enquête publique relative au dossier repris en objet s'est déroulée du 21 septembre 2026 au 22 octobre 2026 ;
Considérant qu'aucune réclamation/observation écrite n'a été introduite ;
Considérant que, dans le cadre de la demande d'acquisition dont question sous objet, l'estimation a été actualisée sur base du nouveau plan dressé par un Géomètre-Expert, daté du 17/02/2026 ;
Considérant que le demandeur a acquis en 2017 le bien cadastré section B n° 78/2 ; que ce bien, à savoir une ruine, a été acheté sur base du plan cadastral de 2016 ;
Considérant qu'il est apparu que le plan cadastral précité était erroné et ne représentait pas la situation réelle ; que le bâtiment était inversé sur l'extrait cadastral de 2016 ;
Considérant, en outre, que la procédure de modification de voirie n'a pas été réalisée à l'époque ; que la situation doit être régularisée ;
Vu le plan de modification de voirie du chemin n° 4 (rue de la Bruyère) à 5070 VITRIVAL dressé par géomètre en date du 17 février 2026 ;
Considérant que, conformément au Décret du 06 février 2014 sur les voiries communales, le Conseil communal doit se prononcer sur la modification proposée;
Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
Par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ;

DECIDE :

Article 1er :
D'approuver la modification de voirie du chemin n° 4 (rue de la Bruyère) à 5070 VITRIVAL conformément au plan dressé par géomètre en date du 17 février 2026.

Article 2 :
De transmettre la présente au demandeur et au Gouvernement Wallon, pour disposition.

Article 3 :
La décision sera affichée intégralement conformément à l'article L1133-1 du CDLD et notifiée intégralement aux propriétaires riverains.

Article 4 :
De consigner la décision dans un registre indépendant du registre des délibérations du Conseil communal (Registre des voiries communales).

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Sophie CANARD

Le Président,
(s) Gaëtan de BILDERLING

Pour extrait conforme, le 12 novembre 2026,

La Directrice Générale,

Sophie CANARD

Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING